



**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2017**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la MRC de La Jacques-Cartier, apporte une correction au procès-verbal du 23 août 2017, à la résolution n° 17 – 175 – O intitulée : *Ressources humaines – Contrat d'embauche temporaire*.

La modification suivante est apportée au 1^{er} ATTENDU QUE :

ATTENDU QUE la MRC a confié à la firme Meyer CPA inc. par contrat les activités comptables de la MRC en date du 17 mai 2017;

Au lieu de :

ATTENDU QUE la MRC a confié à la firme Meyer CPA inc. par contrat les activités comptables de la MRC en date du 5 septembre 2017;

J'ai dûment modifié le procès-verbal du 23 août 2017 en conséquence.

Signé à Shannon, ce 22 novembre 2017.

Sandra Boucher
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Vivez la différence